

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement, les élèves quel que soit leur régime (externe, demi-pensionnaire, interne), résidant dans la région Nouvelle-Aquitaine et qui répondent aux conditions suivantes :

- **Domiciliés à plus de 3 km** de l'établissement où ils sont inscrits.
Cas particuliers : se reporter à l'annexe 1 du Règlement.
- **Scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC).**
- **Inscrits dans un établissement scolaire** public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée).
- **Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire** (un aller-retour par semaine pour les élèves internes)

IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière : **du règlement des transports scolaires** et plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR, **des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

Ce document est un extrait du règlement à consulter dans son intégralité sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr

CAS PARTICULIERS

- > Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher de leur département de domicile.
- > Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération (hors Landes et Corrèze) doivent contacter le service des transports scolaires de l'agglomération dont ils dépendent.

CONTACT

Nous appeler :



Nous écrire : voir rubrique contacts sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr

Région Nouvelle-Aquitaine
Site d'Angoulême
Service Transports
36 boulevard de Bretagne
16022 ANGOULEME CEDEX

RENTRÉE 2020: LES 6 POINTS CLÉS À RETENIR

1 Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit¹. Compensation possible de l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

Tranche et QF mensuel estimé	Tarif annuel demi-pensionnaire	Tarif annuel interne
Tranche 1 : inférieur à 450 €	30 €	24 €
Tranche 2 : entre 451 et 650 €	51 €	39 €
Tranche 3 : entre 651 et 870 €	81 €	63 €
Tranche 4 : entre 871 et 1 250 €	114 €	93 €
Tranche 5 : à partir de 1 251 €	150 €	120 €
Tarif non ayant droit sur circuit de transport scolaire et TER ²	195 €	150 €
Navette Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, internats	30 €	

2 Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général (sauf dérogations prévues au Règlement des transports scolaires).

3 Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT)³ pour les élèves dont le trajet intégral domicile établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER.

4 Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains⁴

5 NOUVEAUTÉ 2020 Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse⁵

6 Possibilité de remboursement total en cas de non-utilisation du service⁶

(1) Sur la base de l'avis intégral d'imposition 2019 du représentant légal (basé sur les revenus 2018).

(2) Sous conditions et places disponibles. Sur les lignes routières interurbaines, la tarification commerciale régionale s'applique.

(3) Cette aide concerne les élèves ayants droit demi-pensionnaires (hors élèves landais) ou internes (hors élèves charentais et landais). La demande doit être transmise avant le 1^{er} novembre de l'année en cours sur le formulaire dédié à télécharger sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

(4) Pour les élèves ayants droit, et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

(5) 30 % de réduction pour le 3^e enfant et 50 % de réduction pour le 4^e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.

(6) Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier avant le 30 septembre 2020 accompagnées du titre de transport et d'un RIB. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire (voir article 2.3 du Règlement).

MESURES SANITAIRES COVID 19

Consultez les gestes barrières sur le site www.gouvernement.fr

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, remplissez ce formulaire.

DEMANDE D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021

Toute demande incomplète (voir pièces à joindre au verso) ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les instructions associées.
ÉCRIRE EN MAJUSCULES, SVP.

ATTENTION

Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de votre avis d'imposition 2019 intégral basé sur les revenus 2018. À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche 5 vous sera appliqué.

Préciser ici le nombre d'enfants de la famille **inscrits aux transports scolaires** de la Région Nouvelle-Aquitaine : puis compléter la partie **Informations pour les familles** au verso.

1^{re} demande Renouvellement Modification

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance : à
Sexe : Garde alternée : oui non

REPRÉSENTANT LÉGAL N°1

Parent Tuteur Famille d'accueil Foyer Élève majeur

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél fixe :
Portable* :
Courriel* :

REPRÉSENTANT LÉGAL N°2

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tél fixe :
Portable* :
Courriel* :

*Vivement recommandés pour faciliter le traitement de votre dossier et vous permettre de recevoir des informations sur le transport scolaire de votre enfant.

SCOLARITÉ 2020/2021

Établissement scolaire
Ville
Statut : scolaire apprenti non rémunéré (DIMA)
 autre :

Maternelle : OPS OMS OGS
Élémentaire : OCP OCE1 OCE2 OCM1 OCM2

Collège : 06^e 05^e 04^e 03^e
 Prépa PRO MFR 4^e PRO MFR 3^e PRO OSEGA

Lycée : Seconde générale et technologique**
 agricole professionnelle
 Prémière bac général** bac technologique
 agricole bac professionnel
 Terminale bac général** bac technologique
 agricole bac professionnel
 Autre : CAP

Langues vivantes :
LV1 : LV2 :

Qualité : Demi-pensionnaire ou externe Interne

Options et dispositifs particuliers
 CHAM CHAT CHAD ULIS
 Pôle espoir (fournir justificatif) UPE2A
 Section sportive :
 JSP Section européenne PAPS
 autre :

**Enseignement de spécialité à renseigner obligatoirement

Arts du cirque Littérature, langues et cultures de l'antiquité
 Arts plastiques Langues, littérature et cultures étrangères
 Cinéma, audiovisuel Mathématiques
 Danse Numérique et sciences informatiques
 Histoire des arts Physique-chimie
 Musique Sciences de la vie et de la terre
 Théâtre Sciences de l'ingénieur
 Biologie, écologie Sciences économiques et sociales
 Histoire -géographie et sciences politiques
 Humanités, littérature et philosophie



INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE !
transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute demande, 1^{re} inscription ou renouvellement, c'est plus simple en ligne !

Immédiate

Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

Facile

Vous pouvez payer en ligne le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois). Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !

Sécurisée

Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20/07/2020

Passée cette date, 15€ de frais de dossier vous seront facturés.

Pourquoi est-il important de respecter la date limite d'inscription ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sureffectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Les demandes de modifications ainsi que les **déclarations de perte de carte** doivent être signalées à la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier (voir contact en page 2) ou via le formulaire de contact sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr.

Cadre réservé à l'administration

COMMUNES ET POINTS D'ARRÊT



Transport en CAR

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 (en cas de garde alternée)	Correspondance <input type="radio"/> Ligne routière régionale <input type="radio"/> Réseau urbain
Commune de montée			
Point de montée			
Commune de descente			
Point de descente			

Ligne empruntée (facultatif)

IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, l'usager scolaire doit impérativement l'emprunter afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne commerciale ou dépense supplémentaire d'abonnement de train.



Transport en TER*

	Besoin de transport 1	Besoin de transport 2 <input type="radio"/> Garde alternée <input type="radio"/> Correspondance	Correspondance <input type="radio"/> Ligne Ter Nouvelle-Aquitaine <input type="radio"/> Réseau urbain
Gare de départ			
Gare d'arrivée			
Gare de retrait de la carte			

* Sauf pour les élèves de la Creuse qui doivent se rapprocher du Département

Informations pour les familles inscrivant plus de 2 enfants aux transports scolaires de la Région :

Enfant 2 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

Enfant 3 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

Enfant 4 : Prénom Nom Date de naissance Établissement

À partir du 5^e enfant, merci de reporter ces informations sur papier libre. **Attention, ces informations ne dispensent pas de remplir un dossier propre à chaque enfant.**

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER :

- Copie intégrale de l'avis d'imposition 2019 sur le revenu 2018** (à défaut, le tarif de la tranche 5 s'applique).
- Photo d'identité de l'élève** (nom et prénom au dos de la photo), sauf pour les élèves de Charente, Creuse, Landes, Haute-Vienne et les élèves s'inscrivant sur le TER en Lot-et-Garonne.
- Justificatif de dérogation** le cas échéant (voir article 1.1.3 du règlement)

Toute demande incomplète ne sera pas instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations sur le suivi du dossier et le transport de votre enfant. Ces informations seront uniquement traitées par les services de la Région et nos partenaires sur les territoires (Communautés de communes, Mairies...). Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Toute modification devra impérativement être transmise au Service Transports dans les plus brefs délais. J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Signature obligatoire du représentant légal ou du déclarant

(et pour les 2 parents en cas de garde alternée)

Fait à :

Le :

Signature :

L'envoi du dossier se fait à l'adresse présente en page 2.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et effacement des données vous concernant à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine.fr, ou par courrier postal. Pour plus d'informations sur la protection des données: www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



RENTREE 2020/2021

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE EN CAR OU EN TER

1^{RE} DEMANDE OU RENOUELEMENT

**FACILE
IMMÉDIATE
SÉCURISÉE**

**L'inscription en ligne sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr**

La Région vous transporte